

ECTS COMPTABILITE ET GESTION DES ORGANISATIONS

SOMMAIRE

CHAPITRES	PAGES
A- DEFINITION	2
B- DEBOUCHES	2
C- LES UNITES	2
1- LES UNITES OBLIGATOIRES	2
2- UNITES FACULTATIVES	5
3- UNITES COMMUNES A PLUSIEURS DIPLOMES	5
HORAIRES COMPTABILITE ET GESTION DES ORGANISATIONS	6
A- OBJECTIFS	7
B- ORGANISATION	7
CREDITS ECTS PREMIERE ANNEE	8
CREDITS ECTS DEUXIEME ANNEE	9

1 –LE BTS COMPTABILITE ET GESTION DES ORGANISATIONS

Responsables de la filière : Bernadette ABBO/Marie Lise JUDE

A- DEFINITION

Le BTS Comptabilité et gestion des organisations (CGO) a pour objet de former des collaborateurs compétents dans les domaines de la gestion comptable et de l'informatique.

Il se prépare en deux ans après un baccalauréat sciences et technologies tertiaires ou général (S, ES, L). La formation s'articule autour de & à processus de gestion et d'informatique appliquée à la gestion. Les étudiants n'ayant pas suivi une scolarité conduisant au baccalauréat STT spécialité comptabilité et gestion, bénéficient d'un horaire de mise à niveau de 2 heures en classe entière en première année.

La formation est complétée par des périodes de stage d'une durée totale de 8 semaines. Ce stage est obligatoire, car il donnera naissance à un dossier mémoire évalué par un jury.

B- DEBOUCHES

Les titulaires du BTS Comptabilité et gestion des organisations exercent leur activité professionnelle dans les entreprises prestataires de services comptables (cabinet comptables, cabinets d'expertise,...), dans les entreprises industrielles et commerciales (petites et moyennes entreprises et services comptables des grandes entreprises), dans des banques, assurances, administrations, centres de gestion, associations diverses...

C- LES UNITES

1- UNITES OBLIGATOIRES

NUMERO DU COURS	INTITULE	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT	EVALUATION	NOMBRE D'HEURES DE COURS PAR AN	NOMBRE DE CREDITS PAR AN (1ère année)	NOMBRE DE CREDITS PAR AN (2 ^{ème} année)
U 1.1	FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE	COURS FORMELS	CONTRÔLE CONTINU	50	5	5

Langue d'enseignement : le français

L'unité "Français" valide les compétences établies par l'arrêté du 30 mars 1989 "objectifs, contenus de l'enseignement et référentiel du domaine de l'expression française pour les brevets de technicien supérieur" (publié au BO N° 21 du 25 mai 1989).

NUMERO DU COURS	INTITULE	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT	EVALUATION	NOMBRE D'HEURES DE COURS/AN		NOMBRE DE CREDITS PAR AN (1ère année)	NOMBRE DE CREDITS PAR AN (2 ^{ème} année)
U 1.2	LANGUE VIVANTE ETRANGERE	COURS FORMELS	CONTRÔLE CONTINU	1 ^{ER}	2 ^{em}	3	3
				2	2		

Langue d'enseignement : langue étrangère pratiquée (anglais/espagnol/allemand)

L'unité de langue vivante étrangère valide les capacités et compétences incluses dans le référentiel.

Cette unité se réfère à trois axes fondamentaux :

1) *Les objectifs* essentiellement professionnels qui impliquent la maîtrise de la langue vivante étrangère en tant que langue véhiculaire ou non

2) *Les compétences fondamentales* :

- Compréhension orale d'informations à caractère professionnel
- Expression orale : langue de communication, conversations de type simple au téléphone ...

3) Les connaissances :

- Les bases linguistiques du programme des classes terminales
- La morpho syntaxe de la langue utilisée dans les situations professionnelles ciblées
- La terminologie, le lexique du domaine professionnel

NUMERO DU COURS	INTITULE	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT	EVALUATION	NOMBRE D'HEURES DE COURS/AN		NOMBRE DE CREDITS PAR AN (1ère année)	NOMBRE DE CREDITS PAR AN (2 ^{ème} année)
				1 ^{ER}	2em		
U 2	MATHEMATIQUES	COURS FORMELS	CONTRÔLE CONTINU	1 ^{ER}	2em	4	4
				2	2		

Langue d'enseignement : le français

L'unité de mathématiques valide l'ensemble des capacités du domaine des mathématiques pour les brevets de technicien supérieur établies par l'arrêté du 30 mars 1989 (paru au BO N° 21 du 25 mai 1989) en tenant compte des objectifs spécifiques définis pour les sections préparatoires au BTS Comptabilité et gestion des organisations.

NUMERO DU COURS	INTITULE	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT	EVALUATION	NOMBRE D'HEURES DE COURS PAR AN		NOMBRE DE CREDITS PAR AN (1ère année)	NOMBRE DE CREDITS PAR AN (2 ^{ème} année)
				1 ^{ER}	2em		
U 3	ECONOMIE GENERALE	COURS FORMELS	CONTRÔLE CONTINU	1 ^{ER}	2em	4	4
				2	2		

Langue d'enseignement : le français

NUMERO DU COURS	INTITULE	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT	EVALUATION	NOMBRE D'HEURES DE COURS PAR AN		NOMBRE DE CREDITS PAR AN (1ère année)	NOMBRE DE CREDITS PAR AN (2 ^{ème} année)
				1 ^{ER}	2em		
U 3	ECONOMIE D'ENTREPRISE	COURS FORMELS	CONTRÔLE CONTINU	1 ^{ER}	2em	4	4
				2	2		

Langue d'enseignement : le français

NUMERO DU COURS	INTITULE	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT	EVALUATION	NOMBRE D'HEURES DE COURS PAR AN		NOMBRE DE CREDITS PAR AN (1ère année)	NOMBRE DE CREDITS PAR AN (2 ^{ème} année)
				1 ^{ER}	2em		
U 3	DROIT	COURS FORMELS	CONTRÔLE CONTINU	1 ^{ER}	2em	4	4
				2	2		

Langue d'enseignement : le français

L'unité U3 d'économie et droit valide l'acquisition des savoirs et compétences du programme **d'économie générale**, d'**économie d'entreprise** et de **droit** des sections de techniciens supérieurs du secteur tertiaire établi par arrêté du 26 juillet 1995

NUMERO DU COURS	INTITULE	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT	EVALUATION	NOMBRE D'HEURES DE COURS PAR AN		NOMBRE DE CREDITS PAR AN (1ère année)	NOMBRE DE CREDITS PAR AN (2 ^{ème} année)
				1 ^{ER}	2em		
U 4	GESTION DES OBLIGATIONS COMPTABLES, FISCALES ET SOCIALES	COURS FORMELS	CONTRÔLE CONTINU	1 ^{ER}	2em	19	19
				8	5,5		

Langue d'enseignement : le français

L'unité U4 permet de valider les compétences professionnelles décrites et les connaissances qui leur sont associées dans l'intégralité des processus 1, 2 et 3, et dans les processus 4, 5 et 6 pour ce qui concerne la gestion des obligations légales, réglementaires et conventionnelles. Les compétences relatives aux autres processus peuvent être accessoirement sollicitées, bien qu'elles soient principalement évaluées dans une autre unité.

NUMERO DU COURS	INTITULE	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT	EVALUATION	NOMBRE D'HEURES DE COURS PAR AN	NOMBRE DE CREDITS PAR AN (1ère année)	NOMBRE DE CREDITS PAR AN (2 ^{ème} année)
U 5	ANALYSES DE GESTION ET ORGANISATION DU SYSTEME D'INFORMATION	COURS FORMELS	CONTRÔLE CONTINU		-	-

Langue d'enseignement : le français

NUMERO DU COURS	INTITULE	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT	EVALUATION	NOMBRE D'HEURES DE COURS PAR AN		NOMBRE DE CREDITS PAR AN (1ère année)	NOMBRE DE CREDITS PAR AN (2 ^{ème} année)
U 5	GESTION FINANCIERE	COURS FORMELS	CONTRÔLE CONTINU	1 ^{ER} 3	2em 6,5	6	13

Langue d'enseignement : le français

NUMERO DU COURS	INTITULE	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT	EVALUATION	NOMBRE D'HEURES DE COURS PAR AN		NOMBRE DE CREDITS PAR AN (1ère année)	NOMBRE DE CREDITS PAR AN (2 ^{ème} année)
U 5	ANALYSES DE GESTION ET ORGANISATION DU SYSTEME D'INFORMATION	COURS FORMELS	CONTRÔLE CONTINU	1 ^{ER} 3	2em 3	6	4

Langue d'enseignement : le français

L'unité U5 permet de valider les compétences décrites et les connaissances qui leur sont associées dans l'intégralité des processus 7, 8, 9 et 10, et dans les processus 4, 5 et 6 pour ce qui concerne la préparation de décisions de gestion et la participation à l'évolution du système d'information comptable et de gestion. Les compétences et les connaissances relatives aux autres processus peuvent accessoirement être sollicitées bien qu'elles soient principalement évaluées dans une autre unité.

NUMERO DU COURS	INTITULE	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT	EVALUATION	NOMBRE D'HEURES DE COURS PAR AN		NOMBRE DE CREDITS PAR AN (1ère année)	NOMBRE DE CREDITS PAR AN (2 ^{ème} année)
U 6	CONDUITE ET PRESENTATION D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES	COURS FORMELS	CONTRÔLE CONTINU	1 ^{ER} 3	2em 3	5	6

Langue d'enseignement : le français

L'unité U6 permet de valider d'une part les compétences en communication et d'autre part les compétences pratiques acquises dans la mise en œuvre des ressources logicielles et matérielles décrites dans le référentiel.

2- UNITES FACULTATIVES

NUMERO DU COURS	INTITULE	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT	EVALUATION	NOMBRE D'HEURES DE COURS PAR AN		NOMBRE DE CREDITS PAR AN (1ère année)	NOMBRE DE CREDITS PAR AN (2 ^{ème} année)
				1 ^{ER}	2em		
U F1	LANGUE VIVANTE ETRANGERE II	COURS FORMELS	CONTRÔLE CONTINU	1 ^{ER}	2em	-	-
				2	2		

Langue d'enseignement : le français

L'unité facultative de langue vivante étrangère valide, de même que pour l'unité 1.2 mais dans une langue nécessairement différente, l'aptitude du candidat à dialoguer dans une perspective professionnelle, à exploiter des sources d'information professionnelle dans la langue considérée, et à analyser une situation compte tenu du contexte linguistique et socio culturel du pays considéré.

3) UNITES COMMUNES A PLUSIEURS DIPLOMES

L'unité U3 "économie et droit" est commune aux BTS des spécialités suivantes :

- Action commerciale
- Assistant de direction
- Assistant de gestion de PME-PMI
- Assistant secrétaire trilingue
- Commerce international
- Communication des entreprises
- Comptabilité et gestion des organisations
- Force de vente
- Technico-commercial
- Transport

HORAIRES COMPTABILITE ET GESTION DES ORGANISATIONS

Enseignements	1ère année		2ème année	
	COURS	TRAVAUX DIRIGES	COURS	TRAVAUX DIRIGES
Français	2	1	2	1
Langue vivante 1	1	1	1	1
Mathématiques	1	1	2	
Economie Générale	2		2	
Economie d'Entreprise	2		2	
Droit	2		2	
Gestion comptable, fiscale et sociale	6	2	3.5	2
Gestion de la performance et de l'organisation :				
et de l'organisation :				
- Gestion financière	2	1	4.5	2
- Informatique	1	2	1	2
Activités prof. de synthèse		3		3
TOTAL	30		31	
Mise à niveau	2		2	
Accès en autonomie au laboratoire informatique.	3		3	
Enseignement facultatif : langue vivante 2	2		2	

TD : Class work

TP : Practical work

NUMERO DU COURS	INTITULE	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT	EVALUATION	NOMBRE D'HEURES DE COURS PAR AN	NOMBRE DE CREDITS PAR AN (1ère année)	NOMBRE DE CREDITS PAR AN (2 ^{ème} année)
U F2	STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL	TRAVAIL SUR LE TERRAIN	NOTE APRES STAGE		-	-

A - Objectifs

Le candidat au brevet de technicien supérieur comptabilité et gestion des organisations doit effectuer un stage dans une entreprise, un cabinet comptable ou une organisation non marchande, afin de compléter sa formation par l'expérience des pratiques professionnelles correspondant aux compétences décrites dans le référentiel.

Le stage permet également d'acquérir les qualités relationnelles, les attitudes, les comportements professionnels et de développer le sens des responsabilités par l'adaptation aux réalités et aux exigences de l'emploi.

Le stage doit placer les étudiants en situation d'exercer les activités décrites dans le référentiel de certification du domaine professionnel. Le choix de l'entreprise ou de l'organisation d'accueil doit satisfaire à cette exigence.

B – Organisation

1. Voie scolaire

- a) Le stage est obligatoire. La durée du stage est de 8 semaines qui se déroulent pendant la période scolaire.
- b) Pendant le stage en milieu professionnel, l'étudiant a obligatoirement le statut d'étudiant stagiaire et non de salarié.
- c) Le stage est organisé par périodes d'une ou plusieurs semaines, consécutives ou non. Une période d'au moins quatre semaines consécutives est placée en première année de scolarité, de préférence en fin de second semestre. La durée du stage de première année ne peut excéder six semaines. Les autres périodes de stages sont fixées à l'initiative de l'établissement de formation.
- d) Les périodes de stages sont organisées avec le concours des milieux professionnels. Chaque période de stage fait l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'entreprise ou l'organisation d'accueil. Cette convention est établie conformément à la réglementation en vigueur. A la fin de chaque période de stage, les responsables des organisations d'accueil remettent aux stagiaires des certificats de stage attestant la présence des étudiants.
- e) La recherche des entreprises ou des organisations d'accueil et la négociation du contenu du stage sont effectuées conjointement par l'étudiant et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. L'équipe pédagogique est responsable dans son ensemble de l'organisation des périodes de stages, de leur suivi et de leur exploitation pédagogique au cours de la formation..
- f) Le stagiaire élabore obligatoirement un mémoire portant notamment sur les activités et les travaux réalisés au cours du stage d'un volume d'une dizaine de pages (la présentation de l'entreprise ne doit pas excéder une page). Le mémoire ne comporte pas d'annexe. Ce mémoire obligatoire sert de support à l'exposé prévu à l'épreuve E6 et constitue un élément du dossier d'examen.

NOTES ECTS PAR AN :1^{er} ANNEE BTS COMPTABILITE ET GESTION DES ORGANISATIONS

NUMERO DU COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES			NOMBRE DE CREDITS ECTS ALLOUES PAR COURS-PAR SEMESTRE		NOMBRE DE CREDITS ECTS ALLOUES PAR COURS/PAR AN	
		Cours/semaine	TP et TD (a)/semaine	Cours/an	Cours	TP et TD (a)	Cours	TP et TD (a)
U 1.1	FRANÇAIS	2	1			2,5		5
U 1.2	LANGUE VIVANTE ETRANGERE I	1	1			1,5		3
U 2	MATHEMATIQUES	1	1			2		4
U3	ECONOMIE GENERALE	2				2		4
	ECONOMIE D'ENTREPRISE	2				2		4
	DROIT					2		4
U4	GESTION DES OBLIGATIONS COMPTABLES, FISCALES ET SOCIALES	6	2			9,5		19
U5	ANALYSES DE GESTION ET ORGANISATION DU SYSTEME D'INFORMATION							
	GESTION FINANCIERE	2	1			3		6
	INFORMATIQUE	1	2			3		6
U6	CONDUITE ET PRESENTATION D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES		3			2,5		5
	MISE A NIVEAU					-		-
	ACCES EN AUTONOMIE AU LABORATOIRE INFORMATIQUE					-		-
UF1	LANGUE VIVANTE ETRANGERE II	2				-		-
UF2	STAGE (8 semaines x 35h)							
						30		60

(a) TP : Travaux pratiques
 TD : Travaux dirigés

NOTES ECTS PAR AN :2ème ANNEE BTS COMPTABILITE ET GESTION DES ORGANISATIONS

NUMERO DU COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES			NOMBRE DE CREDITS ECTS ALLOUES PAR COURS-PAR SEMESTRE		NOMBRE DE CREDITS ECTS ALLOUES PAR COURS/PAR AN	
		Cours/ semaine	TP et TD (a)/semaine	Cours/ an	Cours	TP et TD (a)	Cours	TP et TD (a)
U 1.1	FRANÇAIS	2	1			2,5		5
U 1.2	LANGUE VIVANTE ETRANGERE I	1	1			1,5		3
U 2	MATHEMATIQUES	1	1			2		4
U3	ECONOMIE GENERALE	2				2		4
	ECONOMIE D'ENTREPRISE	2				2		4
	DROIT	2				2		4
U4	GESTION DES OBLIGATIONS COMPTABLES, FISCALES ET SOCIALES	3,5	2			6,5		13
U5	ANALYSES DE GESTION ET ORGANISATION DU SYSTEME D'INFORMATION							
	GESTION FINANCIERE	4,5	2			6,5		13
	INFORMATIQUE	1	2			2		4
U6	CONDUITE ET PRESENTATION D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES		3			3		6
	MISE A NIVEAU					-		-
	ACCES EN AUTONOMIE AU LABORATOIRE INFORMATIQUE					-		-
UF1	LANGUE VIVANTE ETRANGERE II	2				-		-
UF2	STAGE (8 semaines x 35h)							
						30		60

(b) TP : Travaux pratiques
 TD : Travaux dirigés